



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

LOGICS : un nouvel outil de téléprocédure pour le contrôle des structures



agriculture
.gouv.fr
alimentation
.gouv.fr





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Contexte

- Le contrôle des structures s'applique à la mise en valeur des terres agricoles au sein d'une exploitation agricole
- Certaines opérations d'installation, d'agrandissement, de réunion d'exploitations sont soumises à un régime d'autorisation d'exploiter
- La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF) a profondément réformé le contrôle des structures
- Le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) de Corse le 28 octobre 2016





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

LOGICS

→ Nécessité de moderniser les outils de saisine et de les adapter au contexte de la réforme

→ **Mise en œuvre d'un outil de téléprocédure « LOGICS »**

Quels avantages ?

- **Pouvoir effectuer votre demande en ligne, à tout moment, rapidement, simplement ;**
- **Un outil qui vous accompagne pas à pas dans votre démarche ;**
- **La possibilité d'envoyer vos documents au format numérique avec la même valeur que des documents originaux.**





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Déposer une demande d'autorisation d'exploiter

- **Aller sur le site Mes démarches en agriculture**

[Accueil](#) > [Démarches](#) > [Exploitation agricole](#) > [Obtenir un droit, une autorisation](#) > [Obtenir une autorisation d'exploiter - Contrôle des structures](#)

- **Deux possibilités :**

→ Remplir le formulaire CERFA à adresser à la DDT(M) du lieu de situation des biens objet de la demande

→ **ou utiliser la téléprocédure « LOGICS »**





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Déposer une demande d'autorisation d'exploiter sous LOGICS

I. Je crée un compte

Créer et activer un compte de connexion aux téléprocédures du MAAF sur le portail d'inscription, accessible via Mes démarches : grâce à votre SIRET ou avec un Numagrין (pour les structures sans numéro SIRET).

=> une notice simple pour chaque type de situation est mise à disposition sur le site Mes démarches : « s'inscrire rapidement avec le numéro SIRET et le code TELEPAC », « obtenir un Numagrין », « débloquer un compte », « réinitialiser un mot de passe »...

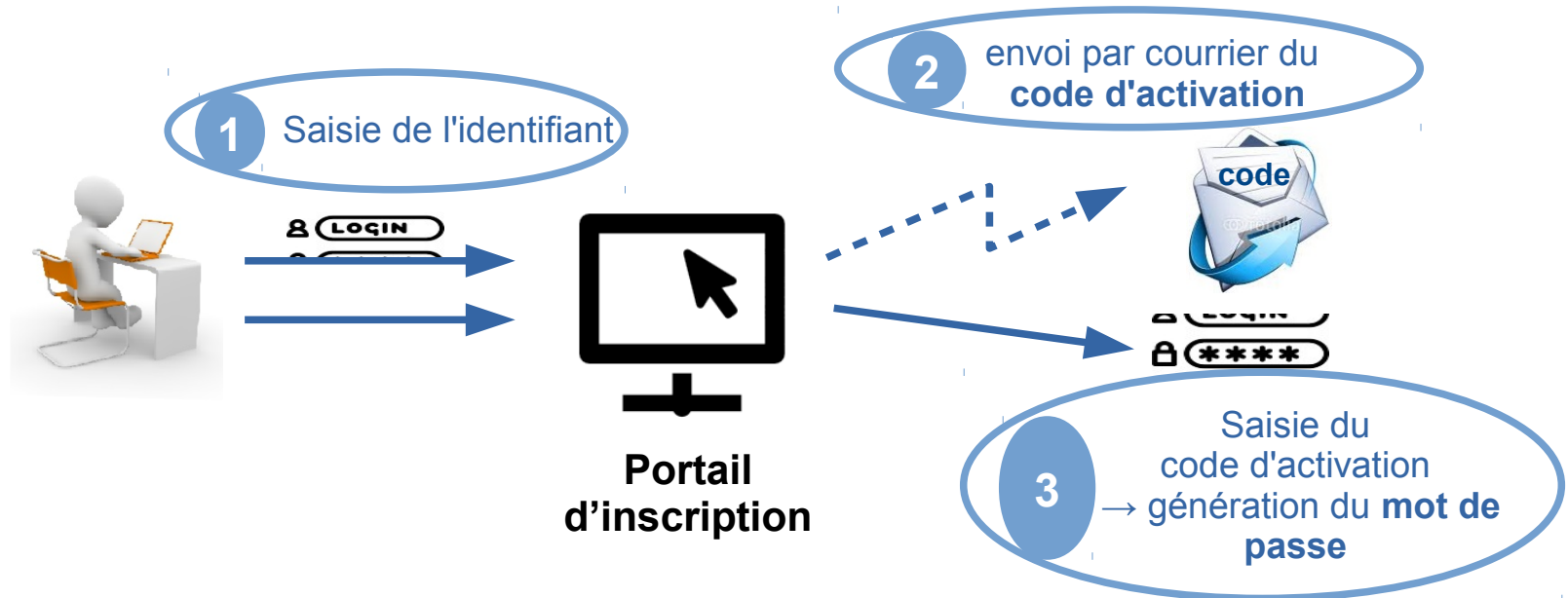
La création de ce compte vous permet un accès sécurisé aux téléprocédures du MAAF, avec les mêmes identifiants et mots de passe : LOGICS, telecalam...



Déposer une demande d'autorisation d'exploiter sous LOGICS

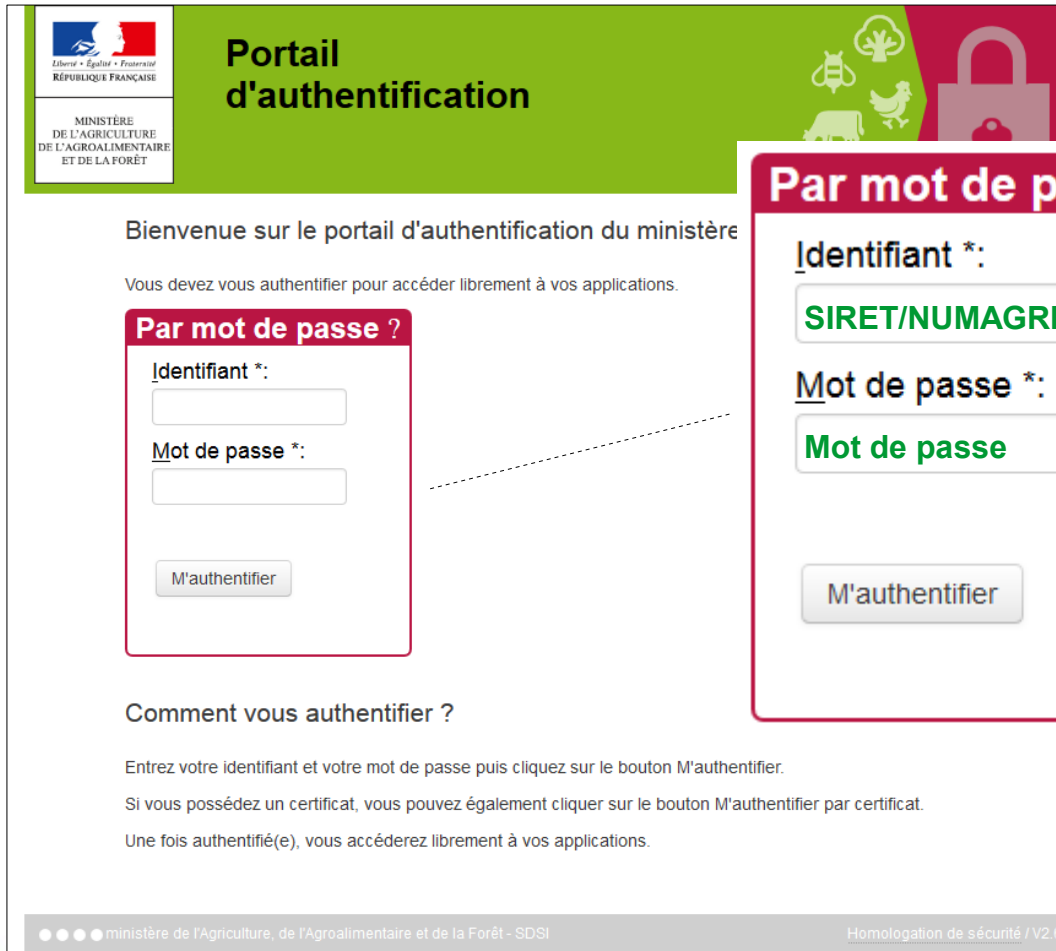
I. Je crée un compte

Obtention d'un mot de passe avec mon
identifiant SIRET ou Numagrïn



Déposer une demande d'autorisation d'exploiter sous LOGICS

II. Je m'authentifie



Portail
d'authentification

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Bienvenue sur le portail d'authentification du ministère

Vous devez vous authentifier pour accéder librement à vos applications.

Par mot de passe ?

Identifiant *:

Mot de passe *:

M'authentifier

Par mot de passe ?

Identifiant *:
SIRET/NUMAGRIN 1

Mot de passe *:
Mot de passe 2

M'authentifier

Comment vous authentifier ?

Entrez votre identifiant et votre mot de passe puis cliquez sur le bouton M'authentifier.

Si vous possédez un certificat, vous pouvez également cliquer sur le bouton M'authentifier par certificat.

Une fois authentifié(e), vous accéderez librement à vos applications.

ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt - SDSI

Homologation de sécurité / V2.6

1. Saisir le numéro **SIRET** de l'exploitation ou, le cas échéant, le **NUMAGRIN** délivré par le ministère de l'agriculture

2. Saisir le **mot de passe** défini lors de la création du compte



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Déposer une demande d'autorisation d'exploiter sous LOGICS

III. Etes-vous soumis à autorisation?

Un formulaire de saisie vous permet de vérifier si vous êtes soumis au contrôle des structures

Ce formulaire est aussi disponible en téléchargement sur le site internet DRAAF Corse





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Déposer une demande d'autorisation d'exploiter sous LOGICS

IV. Saisir une demande d'autorisation d'exploiter

Un guide d'utilisation pour vous aider dans les étapes
de saisie

174702118 09

LOGICS LOGICS

Accueil

Contrôle de Structures

[Cliquez ici pour savoir si vous êtes soumis au contrôle de structures ?](#)

Demande d'autorisation d'exploiter

Saisir une demande

Un projet d'installation en agriculture, un projet d'agrandissement ou de réunion de surfaces agricoles ou de productions hors-sol peut être soumis à une demande d'autorisation d'exploiter.

Vous n'avez aucune demande en cours ou signée.





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Déposer une demande d'autorisation d'exploiter sous LOGICS

IV. Saisir une demande d'autorisation d'exploiter

- Identification de la région où sont situés les biens objet de la demande
- Informations sur le demandeur
- Circonstances de la demande (installation ou agrandissement...)
- Description des biens objet de la demande
- Description de ou des exploitations déjà mises en valeur





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Déposer une demande d'autorisation d'exploiter sous LOGICS

IV. Saisir une demande d'autorisation d'exploiter (suite)

- Questionnaire relatif aux critères d'appréciation
- Versement des pièces justificatives
- Motivation de la demande

NB : les champs obligatoires sont marqués de *





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

LOGICS – Les étapes

V. Signer la demande d'autorisation d'exploiter

- Approbation de la demande à l'aide d'un récapitulatif
- Signature électronique de la demande à l'aide d'un code envoyé sur votre boîte mail





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

LOGICS – L'instruction de la demande

- Lorsque la demande est signée sous LOGICS, la DDT(M) du lieu de situation des biens objet de la demande reçoit automatiquement la demande et examine la « complétude » du dossier
- Vous recevez un « accusé d'enregistrement automatique »
- La DDT(M) vous adresse un accusé de réception, par courriel ou courrier postal et dans un délai de 10 jours.
- Si le dossier est incomplet, vous recevez également un message via l'application LOGICS vous invitant à vous connecter pour connaître les éléments complémentaires attendus.

